



# La censure et les enfants, dans les « nouveaux » États-Unis

par Jack Kessler\*, [kessler@well.sf.ca.us](mailto:kessler@well.sf.ca.us)

À travers l'analyse du conflit qui oppose les bibliothécaires américains aux promoteurs d'une « loi sur la protection des enfants contre Internet », Jack Kessler invite à réfléchir non seulement sur la déontologie des bibliothécaires mais surtout sur la dimension politique de l'affrontement entre désir de protection de l'enfance et respect des libertés.

## La nouvelle loi américaine de censure

Les États-Unis ont maintenant une loi de censure nationale. Si cette loi a été conçue à l'origine pour protéger les enfants, sa « protection » s'étend en fait tellement – trop – qu'actuellement plusieurs groupes aux États-Unis se sont ligués pour la combattre, parmi lesquels les bibliothécaires américains et leur association, l'American Library Association.

L'affrontement a déjà eu lieu devant le Congrès, la Maison Blanche et les cours de justice, avant de se présenter maintenant devant l'arbitre suprême du système américain, la Cour Suprême des États-Unis, où l'affaire doit être jugée cette année. La décision sera probablement connue au printemps. L'affaire se nomme, officiellement, « The United States of America versus the American Library Association ».

Comment les bibliothécaires américains en sont-ils arrivés à s'opposer si farouchement à leur propre gouvernement national à propos d'une loi protégeant les

\* Jack Kessler est l'éditeur de FYI France (<http://www.fyifrance.com>)

enfants ? Et précisément à propos d'une loi de censure, dans ce pays si fier de sa tradition en matière de liberté civile ?

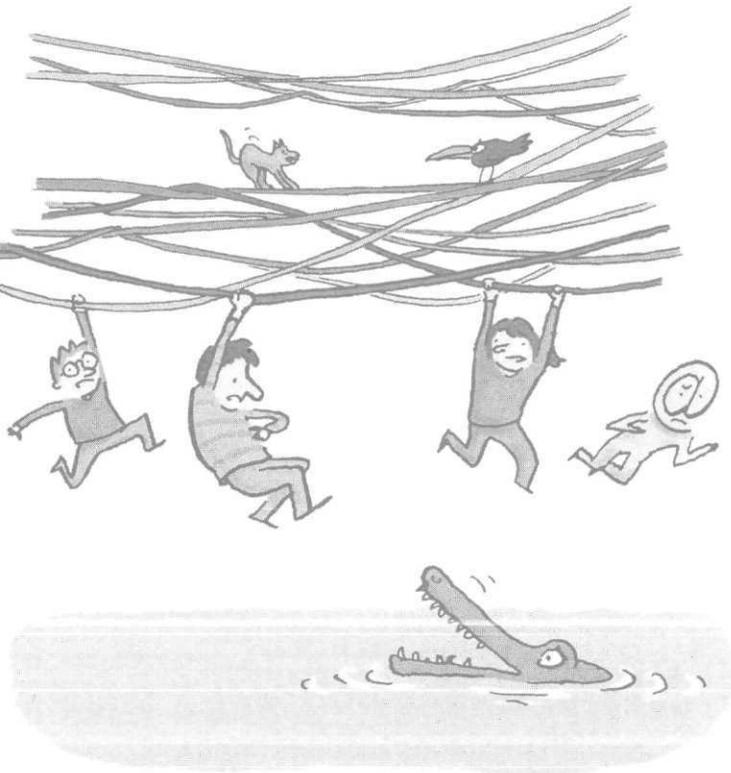
Le nom officiel de cette nouvelle loi américaine est le « Children's Internet Protection Act / CIPA » (Loi sur la protection des enfants contre Internet). Elle exige que des filtres soient installés – et actifs – sur tout ordinateur connecté à Internet situé dans n'importe quelle bibliothèque publique ou école des États-Unis. Les filtres doivent censurer toute « description visuelle obscène, ou présentant de la pornographie avec des enfants, ou susceptible de porter atteinte à des mineurs ». La loi fut votée au Congrès et signée par le Président en 2000, et il était originellement prévu qu'elle prenne effet en avril 2001 – une date maintenant repoussée jusqu'à la fin des débats juridiques.

La sanction officielle pour le non respect de cette loi n'est que le retrait de la subvention du gouvernement fédéral pour l'équipement informatique, de laquelle dépendent en fait nombre de bibliothèques et d'écoles. Mais la plus grande menace sous-jacente est ce que la loi américaine nomme depuis longtemps l'« effet refroidissant » d'une législation qui s'aventure sur le terrain de la liberté d'expression : toute menace de ce genre, si petite soit-elle, jette un « froid » dans la société qui interdit la liberté d'expression. Voilà la crainte qu'inspire toute loi de censure aux États-Unis.

Cette nouvelle loi de censure CIPA soulève ainsi immédiatement deux problèmes : Protège-t-elle vraiment les enfants ? Qu'en est-il des adultes qui veulent utiliser les ordinateurs connectés à Internet



III. H. Fellner, in *L'Internet à petits pas*, Actes Sud Junior



dans les bibliothèques et les écoles – leurs droits civils sont-ils censurés aussi ?

L'analyse des motivations profondes d'une telle loi de censure peut donner des pistes pour comprendre comment un texte législatif aussi complexe a pu voir le jour – pistes qui intéresseront peut-être les citoyens de toute nation soucieux à la fois de la protection de leurs enfants et de leurs libertés civiles.

### **Des réactions de parents**

Il y a peu de choses aussi irrationnelles que les réactions d'un parent, spécialement un parent confronté à un danger – réel ou imaginaire – pour ses propres enfants. C'est la situation dans laquelle se trouvèrent tous les parents des États-Unis un certain mardi matin il y a seulement quelques années. Je ne me rappelle que trop bien moi-même ce matin-là. C'était le 20 avril 1999 et, en même temps que tant d'autres parents américains, je suivais les nouvelles, horrifié devant les images de deux adolescents du lycée Columbine dans le Colorado qui, armés de fusils d'assaut et de bombes, tuèrent douze autres lycéens et un professeur, avant de se tuer eux-mêmes. À l'époque, ma femme et moi avions deux garçons adolescents, et je pensais à eux. Un autre père américain avait des enfants adolescents à l'époque de la fusillade du lycée Columbine, le sénateur John McCain, celui qui s'est démené pour faire avancer le débat sur la sécurité de l'accès à Internet pour les enfants. Beaucoup d'autres membres du Congrès – parmi lesquels beaucoup soutinrent et votèrent la loi « CIPA » – étaient aussi, à l'époque, des parents et le Président américain, qui la signa, avait deux filles adolescentes.

Le problème de tous ces parents, avec

leurs réactions émotionnelles personnelles devant de telles tragédies, c'est que les « experts », quels qu'ils soient, ne sont jamais d'accord, car pour un expert qui affirme qu'une stratégie induira une certaine modification du comportement, il s'en trouvera un autre qui affirmera le contraire, démontrant que non seulement cette stratégie ne résoudra pas le problème, mais qu'elle en créera même de plus graves.

Dans ce contexte, la nouvelle législation de censure de la CIPA apparaît, du moins à mon sens, comme une tentative désespérée de réponse à l'éternel dilemme « qu'est-ce qu'un parent a à faire ? » Il y a tant de menaces qui semblent peser, sur lesquelles tous les experts sont en désaccord, dans cette Amérique récemment traumatisée « de l'après 11 septembre »...

Les parents américains, saisis d'horreur devant l'incident du lycée Columbine et d'autres de même nature, exaspérés par les querelles divisant les experts qui semblaient ne pas pouvoir résoudre de tels problèmes, avaient le sentiment qu'ils devaient faire « quelque chose ». Peut-être ont-ils légiféré avec leurs cœurs plutôt qu'avec leurs têtes : comme l'a dit de façon éloquente le sénateur McCain, pendant les débats du CIPA :

« Quand je regarde le paysage de l'Amérique aujourd'hui, de nos enfants, grandissant dans une culture de la violence, des médias qui inondent leurs âmes innocentes avec des images de sexe gratuit et de violence insensée, quand je contemple les figures de ces rapaces qui traquent nos enfants par le biais de cette nouvelle technologie, de

ces pornographes et marchands de haine qui cherchent à dévaster la bienheureuse innocence de l'enfance pour apposer leurs sombres marques sur nos enfants, je me demande à quoi va ressembler le monde futur des adultes si nous n'agissons pas promptement et de manière définitive pour construire un mur inviolable autour de nos précieux enfants. »<sup>1</sup>

### **La censure, à propos des enfants**

Le point de départ de la loi CIPA, comme le suggère son titre, c'est de prendre des mesures pour que les enfants soient protégés de ce que certains aux États-Unis ressentaient comme les effets dangereux du visionnement de toute « représentation visuelle obscène, ou présentant de la pornographie avec des enfants, ou susceptible de porter atteinte à des mineurs » sur Internet.

Mais aux États-Unis, le désaccord sur ce sujet est important. Beaucoup pensent que le fait pour un enfant de regarder de telles choses – à la télévision, dans des films, des magazines, sur Internet – aura pour effet de pervertir l'esprit de cet enfant, de créer des peurs, imaginaires ou réelles, de modifier pour le pire le comportement d'un enfant, ce qui, de manière générale, contribuera à rendre la société encore plus violente et dangereuse. D'autres soutiennent que le fait de voir effectivement comment se passent les choses peut permettre une très souhaitable libération des tensions et des peurs... Quant aux études scientifiques sur ce type de sujets, elles sont peu concluantes ou contradictoires. Il semble qu'actuellement on connaisse encore trop peu de choses sur le développement de l'enfant, pour pouvoir prouver un fait aussi précis qu'une relation de cause à effet entre l'exposition à une représenta-

tion de la pornographie ou de la violence et un comportement enfantin donné.

Face à cette incertitude, des mouvements américains pour les libertés civiles font valoir, sur un plan politique, leur préoccupation pour les « droits » des enfants. L'argumentation étant que, autant que les adultes, les enfants ont le droit, socialement et légalement, à la liberté d'expression, ce qui inclut le droit d'être protégés contre ceux dont ils pourraient être les victimes, tels que les censeurs du gouvernement qui pourraient vouloir imposer leurs idées, politiques ou autres. Donc, de même qu'il devrait être interdit aux enseignants d'introduire un parti pris dans leur enseignement, il devrait également être interdit aux bibliothécaires et autres pourvoyeurs d'information d'être de parti pris dans la présentation des ressources qu'ils contrôlent.

L'idée maîtresse sur les libertés civiles dans ce débat aux États-Unis s'exprime dans une déclaration de la communauté des bibliothécaires, qui est en fait leur « Déclaration des droits en bibliothèque » qui déclare que « le droit d'un individu à utiliser les services d'une bibliothèque ne devrait pas être aliéné ou amputé du fait de ses origines, de son âge, de son milieu ou de ses idées »<sup>2</sup> [soulignement ajouté]

Dans ses déclarations de principes adoptées en 1972, 1981 et 1991, l'American Library Association affirme qu'elle « s'oppose à toute tentative de restreindre l'accès aux services offerts par les bibliothèques sur la base de l'âge de l'utilisateur de la bibliothèque », parce que « les bibliothécaires et les personnels administratifs ne peuvent pas assumer le rôle

des parents ou les fonctions de l'autorité parentale comme dans la relation privée qu'entretiennent parent et enfant ». <sup>3</sup> De ce point de vue découle l'opposition à la nouvelle loi CIPA – qui semble réclamer du gouvernement, et à travers lui de ses bibliothécaires, de devenir des censeurs de ce qu'un enfant lit, sans tenir compte de ses opinions ou de celles de ses parents. Et c'est bien pour mettre un terme à cela que l'American Library Association a attaqué le gouvernement.

Dans les années soixante, j'étais moi-même un enfant. Je me rappelle donc personnellement les années qui engendrèrent le vaste mouvement de réforme et de mesures législatives « contestataires », auquel prirent part tant d'organisations telles que l'American Library Association, en réaction à ce que moi et les gens de ma génération percevions à l'époque comme l'inadéquation des règles de nos parents.

Mais depuis, nous sommes devenus parents nous-mêmes : élever des enfants et être un enfant sont deux choses différentes, on devient plus attentif et peut-être – peut-être... – plus conservateur... Les réformes et mesures législatives sont donc peut-être autant un produit de ce changement de génération que d'une analyse réellement concertée des problèmes actuels...

Ainsi ma réaction en tant que père – et, je suppose, celle du sénateur McCain aussi en tant que père – aux libertés réclamées pour les enfants par la déclaration des bibliothécaires – maintenant vieille d'un quart de siècle, a été de penser que non, ces libertés ne pourraient pas être appliquées, pour élever des enfants au XXI<sup>e</sup> siècle.

De plus, tous les dangers s'équivalent-ils ? La menace d'un contrôle gouvernemental ou autre à travers la censure est-elle égale à la menace supposée d'une possible exposition à la pornographie ou autres images dangereuses sur Internet ? En décider n'est pas une affaire de mathématiques – de calculs comparatifs, en pesant simplement le pour et le contre en une sorte de « calcul utilitaire ». De même que nous ne savons même pas exactement comment se modifie le comportement d'un enfant, de même nous ne savons pas quels seront les effets politiques de la censure. Après tout, dans beaucoup de cas, interdire une chose en augmente l'attrait – à coup sûr pour les adolescents en tout cas, ce dont tout parent peut attester. Il y a donc, aux États-Unis, autant d'arguments en faveur de la censure pour les enfants que contre, mais les prises de position ne découlent pas d'une analyse rationnelle : nous sommes dans le domaine de l'émotionnel, plutôt que dans celui de la raison.

### **Et la censure pour les adultes ?**

L'erreur de la loi CIPA a été de promouvoir une censure qui menace les adultes. Ceci ne semble pas avoir été l'intention de la législation d'origine, dont le but visait seulement la protection des enfants. Mais personne n'a encore trouvé le moyen de mettre en œuvre cette censure sans qu'elle menace les adultes – les législateurs américains, les spécialistes, les parents ne peuvent pas imaginer un moyen de censurer les enfants, dans les bibliothèques et les écoles, sans censurer les adultes en même temps – le filtre Internet qui cache la pornographie aux yeux des enfants le cache aussi effectivement aux yeux des adultes, si ceux-ci sont obligés de demander au

bibliothécaire la permission de l'enlever. Et si un adulte peut être censuré de cette manière sur la pornographie, la prochaine étape pourrait être la politique, et ensuite quoi d'autre ?... d'où « l'effet refroidissant », si redouté pour la loi sur les libertés civiles.

Beaucoup d'organisations, aux États-Unis comme ailleurs, se positionnent bien plus en faveur de la liberté d'expression des adultes qu'elles ne le font sur des sujets concernant l'éducation des enfants. La liberté d'expression pour les adultes semble même un point crucial pour l'établissement de la démocratie dans la plupart des pays de nos jours, et il semble que cette valeur soit devenue si importante que d'autres valeurs concurrentes puissent même lui être entièrement sacrifiées, si elles s'y opposent.

Cependant l'inquiétude des parents pour le bien-être de leurs enfants revêt une telle importance sociale que lorsqu'elle entre en conflit avec la liberté d'expression, l'issue d'une compétition directe entre ces deux valeurs particulières n'est pas certaine.

La législation sur la censure comme la loi CIPA est devenue un tel champ de bataille – où les inquiétudes des parents sont entrées en conflit direct avec les inquiétudes des défenseurs des libertés civiles – que, aussi importantes que soient ces libertés, le véritable « forcing » fait par les parents peut faire d'eux, en fin de compte, les gagnants de cette bataille.

Ce que la loi CIPA a néanmoins permis de mesurer, c'est l'intérêt – peut-être aveugle mais acharné – d'un nombre croissant de parents pour les libertés de plus en plus nombreuses prises par et

pour leurs enfants. Des événements aussi terribles que celui du lycée Columbine peuvent n'être que des exceptions, mais si la société devient de fait de plus en plus dangereuse – trop dangereuse – la loi de censure CIPA au moins le démontre et indique que ces dangers doivent être traités, même si ce n'est pas nécessairement de cette façon.

La loi CIPA a donc été une mesure qui a été simplement trop loin. Dans leur tentative de censure des enfants, les législateurs ont fini par censurer les adultes, une mesure qui risque de conduire à la destruction de la société dans son ensemble, parents, enfants, et leurs « droits », en même temps que tout le reste. C'est pourquoi la loi CIPA est combattue si farouchement par les défenseurs des libertés civiques, moi y compris.

Mais en tant que parent, je suis toujours inquiet. Et le sénateur McCain aussi. Que la Cour Suprême des États-Unis ratifie ou non la loi CIPA au printemps prochain – et j'espère qu'elle ne le fera pas – le problème demeure : que faire pour les enfants ? Je pense moi-même, quoi qu'en pensent les experts, que de voir moins de pornographie ou de violence en ligne ne ferait pas de mal aux enfants des États-Unis. L'enfance est un temps d'innocence, et il en faut dans toute vie – ces derniers temps nous avons fabriqué trop d'enfants qui ont trop de connaissances et d'expériences et pas assez d'innocence, je pense, en essayant d'assimiler d'un coup tant de changements sociaux. Mais je vieillis – enfant moi-même avant les années 70 quand apparurent tant des libertés civiles actuelles, j'admets que je désirais aussi plus de liberté – seulement maintenant,

je crois, j'en sais plus, au moins sur l'éducation d'un enfant....

### **Compromis – Peurs, dangers – réels et imaginaires – et excès**

Parmi les dangers réels actuels, apparaissent en premier aux États-Unis « mise en danger de l'enfant » et « terrorisme ».

Les États-Unis ont connu récemment des incidents très médiatisés particulièrement dangereux pour les enfants. La terrible fusillade déjà mentionnée du lycée Columbine, d'autres événements similaires dans des écoles et ailleurs impliquant des enfants, dans plusieurs endroits disséminés dans le pays, et plus récemment, le « tireur embusqué » qui visait des enfants, tout cela a terrifié les parents. S'y ajoute une grande publicité faite autour des kidnappings d'enfants, sans compter le scandale retentissant où a été récemment impliquée l'Église Catholique des États-Unis à propos d'abus sexuels envers des enfants – scandale qui a atteint toutes les religions et toutes les situations où des enfants sont confiés à des adultes. Qu'ils soient statistiquement signifiants ou pas – aucune statistique ne compte si votre enfant est concerné – ces problèmes actuellement médiatisés représentent un réel danger contre lesquels les parents américains, et beaucoup d'hommes politiques américains qui sont eux-mêmes parents, sentent qu'ils doivent se protéger.

Il est également fait une large publicité à la menace du terrorisme aux États-Unis. Les événements du 11 septembre et les campagnes militaires subséquentes en Afghanistan et ailleurs dans la « guerre au terrorisme » sont ressenties sur un plan très personnel par la population américaine. L'action terroriste du 11 sep-

tembre a amené une perte d'innocence qui secoue encore les mentalités aux États-Unis et qui conditionne beaucoup les réactions des gens face à une loi comme celle de la loi de censure CIPA – des lois de censure qui, en même temps que d'autres limitations des libertés civiles, impensables aux États-Unis il y a seulement quelques années, sont considérées maintenant dans ces « nouveaux États-Unis d'Amérique » non seulement comme tolérables mais d'une nécessité vitale, par nombre d'individus qui pensent, à tort ou à raison, qu'elles ont été conçues en réaction aux événements du 11 septembre.

En plus des dangers réels, il y a aussi d'autres peurs, imaginaires, qui ont autant d'influence que les autres et qui peuvent motiver des conduites sociales comme la censure.

La technophobie, par exemple, est une réaction bien connue à l'introduction de toute sorte d'automatismes sur le lieu de travail. Les ordinateurs et Internet ne sont que les dernières menaces en date pour tous ceux qui, aux États-Unis et ailleurs craignent – de manière raisonnable ou pas – toute technologie, ou simplement même toute machine de quelque type que ce soit. D'où peut-être la focalisation de la loi CIPA sur Internet – après tout, on peut trouver ailleurs que sur des ordinateurs en ligne, sur des médias non électroniques tout à fait traditionnels, les menaces de pornographie et de violence.

La néophobie, la peur de tout ce qui est nouveau, représente aussi une difficulté générale à prendre en compte. Cela arrive chaque fois qu'apparaît un changement trop grand pour certains individus ou

certain types de gens. La technologie Internet et la révolution de l'information qu'elle promet, peut sembler une menace pour quiconque n'a pas un tempérament particulièrement révolutionnaire – que ce soit à cause de sa position sociale ou par inclination personnelle.

« ... il n'y a point d'entreprise plus difficile à conduire, plus incertaine quant au succès, et plus dangereuse que celle d'introduire de nouvelles institutions. Celui qui s'y engage a pour ennemis tous ceux qui profitaient des institutions anciennes, et il ne trouve que de tièdes défenseurs dans ceux pour qui les nouvelles seraient utiles. »

Machiavel

Les excès : même en surmontant peurs et dangers réels, l'excès est de toute évidence le plus grand ennemi (cf. la recommandation de l'oracle de Delphes « De la modération en tout »...). La plupart de ce qui est fait maintenant aux États-Unis pour faire face à la « mise en danger des enfants » et au « terrorisme », et même à la « technophobie » et à la « néophobie » l'est en réponse à des situations critiques. Or les événements particulièrement graves tendent à survenir par vagues, les périodes d'agitation sociale et de peur qu'elles provoquent croissant, puis décroissant à nouveau, comme l'hystérie, qui est peut-être leur but ultime, monte d'abord puis, inévitablement, se retire. Le danger, réel ou imaginaire, peut reculer aussi progressivement qu'il s'est insinué dans nos vies – et le sentiment d'urgence qu'il semble entraîner et qui est couramment utilisé pour justifier la censure ainsi que d'autres mesures d'urgence extrême, peut s'éloigner avec lui. On l'espère en tout cas.

La peur, cependant, est peut-être plus durable et certaines personnes en portent, et en porteront toujours le fardeau. Mais la société est capable de s'adapter aux situations critiques et si tous les individus devenaient si peureux, nous ne survivrions pas.

Le problème n'est donc pas tant les causes que ce que nous en faisons. Les mesures que nous mettons en place – des mesures qui apparaissent défensives, à court terme et immédiatement nécessaires, sont-elles en fait aussi efficaces et temporaires que nous le souhaitons ? Est-ce que les policiers armés dans les cafétérias des lycées, les pilotes porteurs d'armes et la censure servent effectivement le but recherché ? – et même si c'est le cas, de telles pratiques doivent-elles perdurer une fois que l'urgence immédiate est passée ?

### **Despotisme ou seulement situations critiques ?**

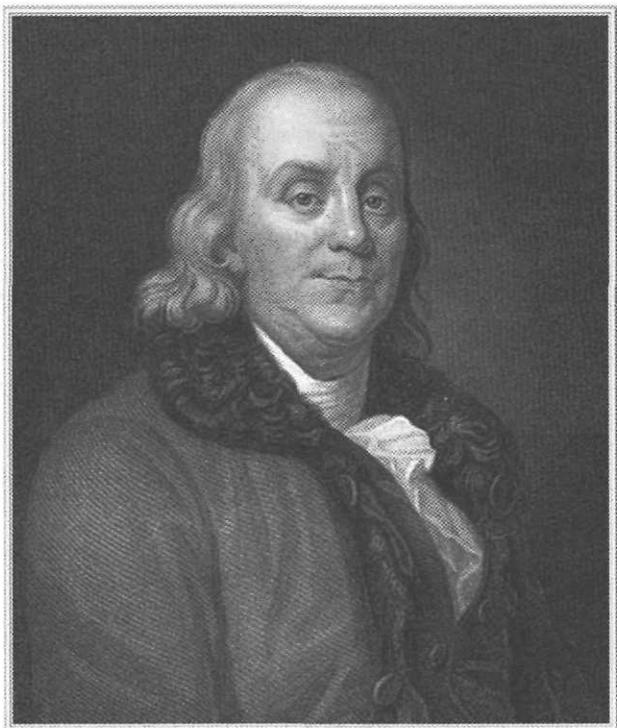
D'une mauvaise interprétation de la nature temporaire des situations critiques peuvent surgir de graves difficultés. « Ceci aussi passera » devrait s'appliquer non seulement à l'urgence elle-même, mais aussi aux remèdes adoptés pour y faire face...

« Cette Constitution... peut tourner au despotisme... quand le peuple deviendra si corrompu qu'il aura besoin d'un gouvernement despotique, ne sachant en avoir un autre... »

Benjamin Franklin, qui prononça ces mots si célèbres pendant la session finale de notre convention constitutionnelle américaine, était un homme adroit. Comme tant de ses mots historiques, ceux-ci peuvent être compris de deux

façons – soit comme un avertissement contre les États-Unis qui pourraient, en dépit des lois, devenir un pays despotique, soit comme une assurance que cela n'arriverait jamais – la délicieuse ambiguïté de Franklin traduisant le degré de foi que l'on peut avoir en la nature humaine. Je pense que Franklin ne crut jamais que le despotisme pourrait s'imposer aux États-Unis – je pense pour ma part qu'un système véritablement démocratique, tel que celui des États-Unis, dépendra toujours de la répugnance au despotisme des citoyens ordinaires. Mais dans les situations critiques, les citoyens ordinaires – et particulièrement les parents qui sentent peser une menace sur leurs enfants – sont enclins aux actions extrémistes, qu'en général ils regrettent plus tard.

Tel est peut-être le problème essentiel que rencontrent les efforts de censure aux États-Unis aujourd'hui. C'est en fait le problème essentiel pour la plupart des remèdes adoptés pour faire face au « 11 septembre », au « lycée Columbine » et autres situations critiques qui ont bouleversé la société américaine récemment. La plupart des pays se trouvent confrontés à des difficultés similaires, mettant en jeu des valeurs conflictuelles – beaucoup de pays vivant de plus en plus aujourd'hui des situations d'instabilité et de changement – et ces pays veulent assurer la protection de leurs enfants en même temps que sauvegarder leurs libertés civiles. Pour parer à l'urgence, les États-Unis s'y sont désespérément essayés – mais il est impératif de se poser la question de savoir si, et dans quelle mesure, la législation qui a été adoptée répond en fait aux situations critiques, et si, et dans quelle mesure, cette



Portrait de Benjamin Franklin, gravure de J. Thompson

Portrait de Machiavel



législation doit être conservée passé l'inévitable disparition de ces situations.

Car les situations critiques, forcément, disparaissent. Mais, très souvent, pas les lois.

1. <http://thomas.loc.gov>  
Congressional Record, 106th congress, Amend. No. 3594, modified, (Sen. 22 June 2000) p. S5647.
2. <http://www.ala.org/work/freedom/lbr.html>
3. [http://www.ala.org/alaorg/oif/free\\_min.html](http://www.ala.org/alaorg/oif/free_min.html)
4. <http://www.fyifrance.com/fy1275b1.htm> — « Limiter l'accès à Internet dans les bibliothèques: le modèle américain? » in *Bulletin des Bibliothèques de France*, « lectures électroniques » t. 44, n. 5, 1999, p. 66-77. ISSN 0006-2006  
[http://www.enssib.fr/bbf/bbf-99-5/11\\_kessler.pdf](http://www.enssib.fr/bbf/bbf-99-5/11_kessler.pdf)

Texte traduit par Catherine Bessi

## Liens

The Children's Internet Protection Act / CIPA à l'American Library Association : texte complet de la loi, des débats juridiques, et des prises de position de l'ALA

<http://www.ala.org/cipa/>

"La Déclaration des droits en bibliothèque » de l'American Library Association : qui inclut l'article V : « Le droit d'un individu à utiliser les services d'une bibliothèque ne devrait pas être aliéné ou amputé du fait de ses origines, de son âge [soulignement ajouté], de son milieu ou de ses idées »

<http://www.ala.org/work/freedom/lbr.html>

\* La Cour Suprême des États-Unis, « rôle des causes » : les dernières nouvelles officielles sur le déroulement de l'affaire juridique : « The United States of America versus the American Library Association »

<http://www.supremecourt.us.gov/docket/02-361.htm>

\* Ma propre liste d'information FYI France – Limiter l'accès à Internet dans les bibliothèques, le modèle américain ? » : informations en ligne qui comprend un essai : « Limiter l'accès à Internet dans les bibliothèques, le modèle américain ? », une sélection de « politiques d'accès à Internet » en usage courant dans les bibliothèques américaines, et des liens vers les ressources Web/W3 sur « Limiter l'accès à Internet dans les bibliothèques, le modèle américain ? »

<http://www.fyifrance.com/fy1275a.htm>